

Mode d'emploi de la consultation des Petites villes de demain pour développer et déployer des nouvelles formes d'habitat, notamment inclusif

GUIDE DE CONTRIBUTION A LA CONSULTATION

1. Afin de pouvoir contribuer à la consultation, je m'assure d'être inscrit et d'avoir bien renseigné mes coordonnées.
2. En cliquant sur le bouton « Suivre », je peux être informé, par mail, des nouvelles contributions à la plateforme.
3. Une fois inscrit, **deux types de contribution sont possibles en 5 minutes** :

Je partage un besoin : en cliquant sur "Identifier des besoins", je peux partager un besoin rencontré par ma collectivité pour la définition ou la mise en œuvre de projets d'habitats innovants et en particulier inclusifs. L'objectif de la consultation n'est pas de répondre à des questions spécifiques locales (pour cela, rapprochez-vous sans tarder de votre préfet de département), mais de s'appuyer sur les besoins identifiés dans des cas particuliers sur le territoire pour définir ou améliorer des leviers.

Exemple : Notre commune souhaite développer une résidence intergénérationnelle intégrant des équipements tels qu'une crèche. Comment conduire cette démarche en partenariat ? comment assurer le montage juridique et opérationnel ? comment assurer la solidarité entre les locataires ?

Je partage un projet : en cliquant sur « Identifier des projets », je peux partager un projet existant au sein de ma collectivité, et les conditions de réussite ou points de vigilance identifiés.

Exemple : Sur la commune de Mansle, Petites villes de demain de Charente, un bailleur a porté une opération, cofinancée par plusieurs partenaires de logements groupés pour personnes âgées sur un site bâti. Les conditions de réussites semblent avoir été la bonne santé financière du bailleur, la localisation des logements dans le centre-ville et le financement de l'animation grâce au décret de n°2019-629 du 24 juin 2019 sur l'habitat inclusif. Nous notons plusieurs points de vigilance dont notamment la gestion des logements initiaux des personnes âgées, les capacités financières des locataires et le maintien des financements au-delà de la phase expérimentale pour conserver l'équilibre d'opération.

4. En cliquant sur le bouton « Nouvelle proposition », je crée mon besoin ou mon service en remplissant le formulaire.
5. Ma proposition est désormais visible depuis les pages « Identifier des besoins » ou « Identifier des projets ».
6. Les propositions seront analysées et regroupées par l'équipe Petites villes de demain de l'ANCT avec les partenaires, en lien avec les préfetures des territoires correspondant le cas échéant.

CALENDRIER PREVISIONNEL

Étape 1 : recueil des besoins et des projets (du 29/01/2021 au 31/03/2021)

Étape 2 : recherche partenariale de solutions pour les besoins exprimés (à partir d'avril 2021)

Étape 3 : valorisation des bonnes pratiques et retours d'expérience (à partir d'avril 2021)

Étape 4 : mise en réseau des maires volontaires dans le cadre du Club Petites villes de demain (avril 2021-avril 2022)

➤ Vous souhaitez contacter l'équipe Petites villes de demain ? envoyez-nous un message à petitesvillesdedemain@anct.gouv.fr